



Syndicat
des cadres supérieurs
des Finances publiques

CR de la CAP du 17/03/2016 :

La CAP du 17 mars 2016, présidée par Mme Dominique GONTARD, avait pour objet l'examen des mouvements proposés en mutation et en promotion sur les postes comptables C1 qui se répartissent en 5 sous catégories (HEC, HEB, HEA, 1040 et 1015) :

En introduction, la présidente a rappelé certaines données générales :

- 940 AFIP, AFIPA, IP et IDIV HC ont participé à ce mouvement (contre 999 dans le mouvement 2015-2) ;
- 26 200 voeux ont été exprimés (contre 26 243 dans le mouvement 2015-2) ;
- à l'entrée dans le mouvement, on dénombrait 39 vacances (contre 59 dans le mouvement 2015-2) ;
-

	2016-2	2016-1	2015-2
CSC 1 HEC	2	4	3
CSC2 HEB	4	9	6
CSC3 HEA	14	23	18
CSC4 1040	12	8	14
CSC5 1015	7	15	10
TOTAL	39	59	51

- 72 opérations ont été réalisées et tous les quotas ont été saturés ;
- sur 21 propositions de postes sensibles, seules 10 ont été retenues et 5 postes "sensibles " ont été ouverts. Sur ce sujet effectivement sensible, D, Gontard a indiqué que les postes étaient déclarés sensibles pour un seul mouvement, ce qui n'entraînait donc pas leur classement en poste sensible au titre des mouvements ultérieurs ;
- les AFIP ont moins candidaté sur ces postes car on ouvre un nouveau tableau d'accès à AGFIP ce qui peut expliquer un moindre nombre de demandes ;
- à l'issue du mouvement, 2 postes HEC demeurent vacants ; le quota de 10% de promotion d'AFIPA HEC étant fermé au titre du cycle 2015-2 pour les AFIPA (1 promotion HEC à l'occasion du mouvement 2016-1). Ces postes vacants se libéreront à la fin de l'année 2016 et un intérim court sera mis en place en accord avec chaque direction concernée et ils seront pourvus au mouvement 2017-1.
Pour mémoire, il reste encore 5 postes HEC à pourvoir par des AFIP au titre du cycle 2015-2.

Elle a indiqué aux OS que le processus de le processus de transformation de postes en catégorie C+ touchait à sa fin après la récente transformation de 8 postes

Ensuite, les OS qui siègent pour au nom des AFIP, AFIPA, IP et IDIV HC ont fait part de leur propos liminaires (cf notre liminaire).

Ce qu'il faut retenir de cette CAP

Les Promotions sur place soumises à quota

6 PSP ont été prononcées dans ce mouvement (16 dans le 2016-1 et 11 dans le 2015-2) décomposées comme suit :

- 3 HEB (pour 5 demandes),
- 3 1015 (pour 7 demandes)

Les promotions soumises à quota :

Le mouvement permet au total 43 promotions réelles se décomposant de la manière suivante en application des règles des quotas.

- 2 sur un poste HE C (2 AFIP)
- 2 sur un poste HE B (1 AFIPA / 1 CH) ➤ *le dernier tableau AFIPA servi est celui de 1999*
- 13 sur un poste HE A (8 AFIPA / 4 IDIV HC/ 1 IDIV HC ex IP) ➤ *le dernier tableau AFIPA servi est celui de 2007*
- 16 sur un poste 1040 (5 AFIPA/ 3 IP / 5 IDIV ex IP et 3 IDIV HC)
- 10 sur un poste 1015 (3 AFIPA / 2 IP / 2 IDIV ex IP/ 3 IDIV HC)

Les promotions hors quota : les postes sensibles

5 postes sensibles ont été attribués hors quota :

- 2 CSC2 - HEB
- 2 CSC3 - HEA
- 1 CSC4 - 1040

Avec les postes sensibles hors quotas et les promotions sur place (PSP), le volume total s'élève à **54 promotions**, en très forte baisse par rapport au mouvement 2015-2 (67) et 2016-1 (104).

La répartition de ces promotions est la suivante :

- 2 AFIP
- 19 AFIPA
- 1 CH
- 5 IP
- 8 IDIV HC ex IP
- 19 IDIV HC

Tout d'abord, il est évident que le volume de ce mouvement du second semestre sur les postes comptables indiciés est inacceptable au regard des attentes des cadres que traduisent les lignes de voeux.

La décision unilatérale de l'administration de traiter les postes sensibles hors quotas n'en apparaît que plus incompréhensible d'autant qu'il y a une sur représentation d'un grade dans ces promotions (4 IDIV HC pour 1 AFIPA et aucun IP). Nous avons dénoncé et continuerons de dénoncer cette règle de gestion jusqu'à ce qu'elle soit modifiée.

Les mutations à équivalence

18 mutations à équivalence ont été proposées

- Pas de demandes HEC,
- 4 postes HEB,
- 7 postes HEA,
- 4 postes 1040,
- 3 postes 1015

Encore une fois, cette CAP met en lumière ce que le SCSFIP dénonce depuis maintenant plusieurs années : les mouvements comptables sont complètement et de plus en plus embouteillés et le compte est loin d'y être pour les IP.

La perspective du reclassement des postes qui interviendra au 1er janvier 2017 combinée avec les opérations de restructurations ne peut que dégrader encore cette situation : les possibilités de promotions mais également de mutations sur postes comptables vont inexorablement se détériorer au moins pendant le temps que les cadres qui seront concernés se repositionnent.

Dans ce contexte, la DGFIP doit offrir des alternatives réelles de débouchés à la carrière comptable pour l'ensemble de ses cadres sur des fonctions administratives ou en leur donnant la possibilité d'effectuer des mobilités qui ne les pénalisent pas.

Nous attendons maintenant ces propositions.